

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

N° CD466

AMENDEMENT

présenté par
M. Taupiac, Mme de Pélichy, M. Serva et M. Lenormand

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
